



L'Action 72 heures 2020 retourne la Suisse !

Guide pour les responsables de groupe



Conseils & informations
pour une Action 72 heures couronnée de succès



Sommaire

1. Introduction	2
2. L'Action 72 heures – un aperçu	3
L'idée 3	
Les objectifs.....	3
L'organisation du projet.....	4
L'Agenda 2030	6
Tes tâches en tant que responsable de groupe	7
3. Une Action 72 heures couronnée de succès en six pas	8
Enregistre-toi en tant que responsable de groupe !.....	8
Forme ton groupe !	8
Dispense scolaire	9
Congé pour les employés – congé jeunesse	9
Développe ton projet !.....	10
Demande de l'aide !	12
Fais la promotion de ton projet !.....	14
Organise des événements !	15
4. L'Action 72 heures – le temps est compté !	16
Les appels d'aide.....	16
5. Assurés tout au long de l'Action 72 heures – sécurité et prévention	17
Que faut-il faire avant l'Action 72 heures ?	17
A quoi faut-il faire attention pendant l'Action 72 heures ?	18
Tes devoirs de surveillance	18
Et si quelque chose arrive malgré ces précautions ?	19
6. Check-lists et calendrier	20
Check-lists : inscriptions	20
Check-lists : projet de groupe.....	21
Check-lists : planification de l'Action 72 heures.....	21
Check-lists : assuré-e-s tout au long de l'Action 72 heures.....	22
Check-lists : dernières préparations avant le début de l'action	22
Calendrier.....	23



1. Introduction

L'Action 72 heures retourne la Suisse ! Et, en tant que responsable de groupe, tu es dans le feu de l'action. Au cours des prochaines semaines et des prochains mois, de nombreuses responsabilités captivantes t'attendent. Afin que tu puisses en venir à bout sans peine, nous avons conçu ce guide pour les responsables de groupe. Il contient plein d'informations importantes et de conseils concernant ta fonction de responsable et la réalisation de vos projets.

Les pages suivantes contiennent les conditions de participation et le formulaire d'inscription pour responsables de groupe que tu dois remplir, signer et renvoyer au CSAJ, ainsi que des dispositions importantes à respecter pour l'organisation et la réalisation de ton projet de groupe.

- ☞ Lis attentivement ce guide et respecte les indications qu'il contient. Tu seras ainsi assuré-e au niveau de l'organisation et au niveau juridique – et ton Action 72 heures sera un succès complet !
- ☞ **Cela n'est pas valable que pour toi, mais également pour tes co-responsables.** Ceux-ci doivent également connaître les conditions de participation du formulaire d'inscription et les dispositions de ce guide : c'est à toi de t'assurer qu'ils en prennent connaissance et qu'ils les respectent, tout comme toi.

Outils / Intranet

Afin de faciliter tes tâches de responsable de projet, plusieurs modèles de lettres et formulaire sont à ta disposition pour être téléchargés sur le site internet www.72h.ch.

- ✓ Guide pour les responsables de groupe
- ✓ Aide-Mémoire pour les participants
- ✓ Inscription participants
- ✓ Modèle de liste des participants
- ✓ Modèles de lettre pour la dispense scolaire (responsable de groupe / participant)
- ✓ Modèles de lettre pour la demande de congé (responsable de groupe / participant)
- ✓ Modèle de lettre pour les parents
- ✓ Modèle de contrat de projet
- ✓ Courte description du projet
- ✓ 72 heures interculturelles
- ✓ Modèle de lettre pour les demandes de Parrain/Marraine/Sponsor
- ✓ Marche à suivre en cas d'urgence

L'Action 72 heures en ligne

Tous les outils, les informations et les nouveautés sont disponibles :

- sur le site internet (www.72h.ch)
- sur Instagram(https://www.instagram.com/aktion_72_stunden/)
- sur Facebook (www.facebook.com/72heures)
- sur Twitter (www.twitter.com/72stunden)

Contact

As-tu des questions ou des demandes ? Alors contacte-nous à l'adresse info@72h.ch !

2. L'Action 72 heures – un aperçu



L'idée

L'idée est aussi simple que séduisante : du 16 au 19 janvier 2020, environ 20 000 enfants et jeunes, membres ou non d'associations de musique, d'organisations de migrant-e-s, de clubs de sport, d'activités de jeunesse ou de l'animation socioculturelle et organisés en groupes, mettent en place leur propre projet en même temps et dans toute la Suisse en l'espace de 72 heures. Aucune limite n'est imposée pour les projets ! La seule condition est que le projet soit d'utilité publique et s'orienter vers les 17 objectifs de développement durable (Agenda 2030).

L'Agenda 2030 est le plan de développement durable adopté par tous les États membres de l'ONU. Les objectifs du Millénaire pour le développement étaient axés sur les pays en développement. Aujourd'hui, en revanche, il est clair que nous sommes tous responsables et que nous devons tous nous engager. Chaque pays doit apporter sa contribution.

L'Action 72 heures, dix ans avant 2030, symbolise la volonté de la jeunesse suisse d'œuvrer pour la transformation du monde. Il souligne la volonté des jeunes et leur capacité à faire une réelle différence dans le monde.

Ensemble, tous nos projets forment une grande action. En agissant localement et en étant conscients que nous faisons partie de quelque chose de plus grand, nous incarnons l'esprit de l'Agenda 2030.

L'Action 72 heures est un projet des organisations de jeunesse suisses et elle s'adresse à tous les enfants et les jeunes qui souhaitent retourner la Suisse en l'espace de 72 heures.

Les objectifs

- Les jeunes sous le feu des projecteurs !

L'élan de l'Action 72 heures – combiné avec l'attention des médias – met en lumière les enfants et les jeunes engagés, les révèle au public et offre par là une vraie image de la jeunesse : engagée, créative et active.



- Le bénévolat acquiert de la reconnaissance !
L'Action 72 heures montre avec quel entrain les jeunes s'engagent pour la société civile, révèle l'importante valeur du bénévolat et prouve que l'engagement social peut être amusant.
- Construire des ponts, surmonter des frontières !
De Genève au lac de Constance et de Bâle à Chiasso, les enfants et les jeunes s'engagent d'arrache-pied pendant 72 heures. Si les groupes agissent surtout au niveau local, l'esprit du projet dépasse largement les frontières des communes, des cantons ou des régions linguistiques : l'Action 72 heures est « ein projet di tutta la Svizra », qui rapproche les générations, les régions linguistiques, les cultures et les organisations de jeunesse de Suisse et qui renforce la cohésion sociale.
- Impact durable
Dans la quatrième édition, nous voulons accorder plus d'attention au fait que, en plus de l'utilité publique, la durabilité est également au premier plan. C'est pourquoi il a été décidé que les projets doivent être liés aux 17 objectifs de l'Agenda 2030. Ensemble, améliorons la Suisse !

Les enfants et les jeunes qui participent...

- ... peuvent montrer le potentiel qui est en eux,
- ... assument des responsabilités, apprennent de nouvelles choses et font de nouvelles connaissances,
- ... font quelque chose ensemble pour un développement durable
- ... et profitent de chaque instant de l'action pour s'amuser !

L'organisation du projet

Pour que l'Action 72 heures se déroule dans toute la Suisse au même moment, l'organisation du projet s'effectue au niveau national et régional. La compétence revient au CSAJ et à ses organisations membres.

L'équipe nationale du projet

Le CSAJ se charge de la direction nationale du projet. Tu peux voir qui participe à la direction du projet et comment contacter ces personnes sur www.72h.ch.



Le Loclead

Le Loclead est responsable de la coordination du projet au niveau régional et il peut t'aider pour la préparation et la réalisation de votre projet de groupe. Il t'aide par exemple :

- à recruter des participant-e-s
- à chercher des donateurs pour les projets, des parrains/marraines pour le groupe et des sponsors
- à collaborer avec les autorités, les écoles et les employeurs
- à planifier la publicité et les séances d'information
- à la rédaction du rapport final et de l'évaluation

En cas de question ou de problème, le Loclead sera ton premier interlocuteur. Adresse-toi à lui pour toute question ou difficulté et tiens-le au courant du développement de ton projet.

Le Loclead est là afin de fournir un support. Mais il peut aussi te donner des instructions que toi et ton groupe devez respecter. Le Loclead ne participe toutefois pas davantage au déroulement et à la mise en place concrète de ton projet et il n'assume donc aucune responsabilité – c'est toi le responsable !

Si tu collabores avec un tiers comme une organisation ou une institution pour un projet, tu dois absolument conclure un contrat de projet. Le loclead peut contrôler si le contrat de projet est entièrement rempli et dûment signé. Un modèle de contrat de projet est disponible pour le téléchargement sur le site internet www.72h.ch.

☞ Afin que le Loclead puisse effectuer son travail, il te faut remplir le profil de ton groupe sur www.72h.ch.

☞ **Le Loclead peut exiger** que des projets inadaptés ou dangereux soient modifiés, interrompus, voir ne soient finalement pas réalisés.

L'Agenda 2030

Comme tu le sais probablement déjà, l'Action 72 heures 2020 se déroulera dans le cadre de l'Agenda 2030.

L'Agenda 2030 décrit 17 objectifs de développement durable. Voici un aperçu de ces objectifs :



Plus d'informations sur l'Agenda 2030: <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home.html>

Bien entendu, le projet ne doit pas aborder tous ces objectifs. Le but est que ton projet couvre au moins un des objectifs. Qu'est-ce que ça pourrait être? Voici quelques idées de projet en corrélation avec l'Agenda 2030:

Projet	Objectif
Organise une soupe populaire	2
Organise un Workshop pour la fabrication de produits ménage faits maison	3, 6
Organise une exposition sur Agenda 2030 afin de le faire connaître	4, 9
Collecte des dons pour une bonne cause grâce à une course de luge	Tous
Etablis un partenariat avec une organisation de jeunesse d'un autre pays	16, 17
Collabore avec votre commune sur le thème du gaspillage d'énergie ou de la consommation en général	6, 7, 11, 12, 13, 14, 15

Mais nous ne voulons certainement pas nous mettre en travers de votre créativité. Nous sommes convaincus que de nombreux grands projets seront à nouveau réalisés !



Tes tâches en tant que responsable de groupe

Les tâches qui t'attendent en tant que responsable de groupe seront détaillées dans les pages qui suivent.

Voici un premier aperçu :

Mobiliser le groupe d'action

- Faire de la publicité pour les participant-e-s, par exemples dans les associations, les écoles, les clubs de sport, etc.
- Gérer l'inscription des participant-e-s
- S'occuper des participant-e-s
- Organiser des séances d'information et des rencontres de préparation pour le groupe d'action et éventuellement pour les parents

Préparer le projet → attention : uniquement ce qui ne peut pas être organisé au cours des 72 heures !

- Définir le projet et chercher des partenaires
- Examen préalable du projet (potentiel / risques / faisabilité)
- Entretiens avec des partenaires de l'action, év. des marraines / parrains
- Conclure le contrat de projet (modèle disponible sur www.72h.ch)

S'occuper du profil du groupe sur www.72h.ch

- Saisir et actualiser les données du projet, du groupe et des contacts

Entretiens avec la coordination régionale (Loclead)

- Informer régulièrement le Loclead au sujet du projet et du nombre de participant-e-s

Relations publiques (optionnel)

- Relations publiques au niveau local

☛ **En tant que responsable de groupe, tu es responsable** de ton groupe, c'est-à-dire de tes co-responsables (si tu en as), des participant-e-s, des éventuels copains/copines supplémentaires qu'ils amènent à l'action, des aides et, enfin, de votre projet.



3. Une Action 72 heures couronnée de succès en six pas

Le 16 janvier 2020 marquera le début de l'aventure Action 72 heures. D'ici-là, il reste toutefois pas mal de choses à préparer. Tu trouveras ci-dessous les tâches qui t'attendent pour l'organisation de l'action.

Enregistre-toi en tant que responsable de groupe !

Tu t'es certainement déjà enregistré-e en ligne comme responsable de groupe et tu as déjà établi le profil de ton groupe sur www.72h.ch. Si ce n'est pas le cas, il faut le faire tout de suite !

- ☞ **Les conditions de participation** ainsi que ce guide définissent les principes de base pour tout ce que toi et tes co-responsables ferez pendant l'Action 72 heures. Lis-les donc attentivement et respecte-les !
- ☞ **Droits d'auteur et de la personnalité : les photos et les vidéos** de toi et de ton groupe que tu prends et que tu publies dans le cadre de l'Action 72 heures (sur le profil du groupe ou sur la page Facebook de l'action) **peuvent être utilisées par les organisateurs/trices du projet pour autant que tu ne précises pas le contraire.**
- ☞ **Tu es responsable** de t'assurer que tes co-responsables disposent également de toutes les informations et les respectent.
- ☞ La direction du projet CSAJ et les Locleads peuvent te donner **des instructions et des directives supplémentaires**. Transmets-les immédiatement tes co-responsables, elles sont bien entendu valables aussi pour eux.

Forme ton groupe !

Après l'inscription comme responsable de groupe pour l'Action 72 heures, cherche dans ton entourage des jeunes avec qui mettre en œuvre le projet.

Tous les enfants et les jeunes âgés de 6 à 25 ans peuvent participer, à condition d'avoir envie de se lancer dans l'aventure. Les personnes qui ont envie de participer ne se trouvent pas que dans les organisations de jeunesse, mais aussi dans les écoles, les clubs de sport, les maisons de quartiers, etc. Va à leur rencontre !

C'est à toi de définir la taille de ton groupe. Pour des groupes plus grands, il peut s'avérer judicieux de constituer des sous-groupes et de prévoir sectionner le projet en plusieurs parties.

- ☞ **Tu es responsable de la sécurité de toutes les personnes impliquées.** Que ce soit la sécurité de tes participant-e-s ou – selon le projet (p.ex. travaux de construction) – celle de la collectivité (aides spontanées, population). Assure-toi qu'ils reçoivent à temps les informations et les instructions pertinentes pour la sécurité du projet et qu'ils les lisent et les respectent.



Inscription des participant-e-s

Les participant-e-s doivent s'inscrire auprès de toi par écrit. Pour cela, tu peux créer ton propre formulaire ou utiliser le modèle « Inscription des participant-e-s ». N'oublie pas de remettre aux participant-e-s et à leurs parents l'« Aide-mémoire pour participant-e-s » !

📄 Les modèles des documents « Inscription des participant-e-s » et « aide-mémoire pour les participant-e-s » peuvent être téléchargés sur www.72h.ch.

Chaque participant-e est tenu de remplir le formulaire d'inscription, de le signer et de te le remettre. Pour les participant-e-s mineurs, le formulaire doit également être signé par un des parents !

- ☞ **Droits d'auteur et de la personnalité : les photos et les vidéos**, prises par toi et/ou par un-e photographe dans le cadre de l'Action 72 heures et publiées **peuvent être utilisées par les organisateurs/trices du projet pour autant que les participant-e-s ne mentionnent pas le contraire**.
- ☞ **Il est important** que tous les participants te confirment par écrit qu'ils ont lu l'« Aide-mémoire pour participant-e-s » et qu'ils disposent d'une assurance-accidents et responsabilité civile.
- ☞ **Le 30 novembre 2019, tu es tenu de communiquer à ton Loclead** combien de personnes participent dans ton groupe. Nous pourrons ainsi garantir que tout le monde reçoive un bonnet !
- ☞ Tu devras conserver les formulaires d'inscription des participant-e-s au moins jusqu'à un an après la fin de l'Action !

Dispense scolaire et congé pour toi et ton groupe

Afin que les participant-e-s de ton groupe puissent être présents pendant toute la durée de l'Action 72 heures, vous pouvez envoyer une demande de congé auprès des écoles et des employeurs. Toi et tes co-responsables avez en outre la possibilité de bénéficier d'un congé jeunesse.

Dispense scolaire

L'Action 72 heures ne recule pas non plus devant l'école : pour votre engagement, vous avez besoin d'un jour de congé. La CDIP recommande aux autorités scolaires cantonales de dispenser de cours les participant-e-s et les responsables de l'Action 72 heures. Ton Loclead saura certainement te dire comment le sujet est traité dans votre canton.

📄 Le « Modèle de lettre pour dispense scolaire » peut être téléchargé sur www.72h.ch.

Congé pour les employés – congé jeunesse

Tu trouveras la lettre de recommandation pour demander congé sur ta place de travail sur www.72h.ch. Toi et tes co-responsables pouvez également prétendre au congé jeunesse légal (v. à ce sujet www.conge-jeunesse.ch).

📄 Le « Modèle de lettre pour demande de congé » peut être téléchargé sur www.72h.ch.

📄 Toutes les informations ainsi que le formulaire pour le congé jeunesse sont disponibles sur www.conge-jeunesse.ch



Développe ton projet !

Tu t'es enregistré-e et ton groupe commence à prendre forme ? Il est donc temps de te mettre à la recherche d'une bonne idée de projet ! Aucune limite n'est imposée pour les idées.

Seules conditions :

- Le projet doit être d'utilité publique.
- Le projet doit s'inscrire dans l'un des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Le projet doit pouvoir être réalisé sans argent, donc tout le matériel nécessaire doit provenir de dons. La nourriture et le logement ne devraient pas engendrer de coûts non plus.
- Seul l'essentiel doit être organisé en avance (p.ex. obtention d'un permis de construire). Tout le reste – matériel, nourriture et possibilité de logement – devrait si possible être organisé par ton groupe au moment de l'Action 72 heures.

Au moment de choisir ton projet, prête attention aux aspects suivants :

- Ton projet est en lien avec un des 17 objectifs de développement durable (Agenda 2030).
- Ton projet relève un défi : en unissant ses forces, ton groupe peut réaliser l'impossible.
- Ton projet permet de nouvelles expériences et rencontres : ton groupe devrait aller à la rencontre de personnes, d'institutions et de thèmes auxquels il n'est pas confronté au quotidien. Voir à ce sujet la brochure « 72 heures interculturelles ».
- Ton projet est adapté au groupe : les compétences et les intérêts de ton groupe doivent être pris en compte pour le choix du projet.

Bien entendu, ton projet ne doit pas remplir tous ces critères. Tu seras en mesure de juger par toi-même quelle direction il devrait prendre pour toi et ton groupe.

Quels sont les critères d'exclusion pour ton projet ?

En principe, tu es libre dans le choix de ton projet ! Il y a toutefois quelques critères d'exclusion pour les projets auxquels il te faut prêter attention :

a) Intérêt personnel

Le projet doit être d'utilité publique. Il est donc interdit d'utiliser les 72 heures par exemple pour organiser une disco pour ton propre groupe ou pour rénover les locaux du groupe de jeunes.

b) Bouche-trou

Les groupes d'action visent à rendre possible l'impossible et non pas à exécuter les tâches quotidiennes des autres. Ainsi, ce n'est pas le devoir de votre groupe de tondre le gazon du cimetière parce que la commune veut économiser les frais des employés communaux.

c) Propagande politique, discrimination et racisme

Le projet ne peut pas être utilisé pour de la propagande politique et religieuse et ne doit discriminer personne en raison de son genre ou de son origine.



d) Projets dangereux

Dans tous les cas, la santé et la sécurité de toutes les personnes concernées sont prioritaires. Le projet doit être adapté à l'âge et aux compétences des participant-e-s et ne doit mettre personne en situation de danger, par exemple avec des travaux de construction risqués, des exigences physiques élevées, etc.

Comment faire de cette action une aventure

Fais preuve de créativité pour la recherche du projet ! Pour la recherche de projets, l'Agenda 2030 est ta source d'inspiration, sur la base des 17 objectifs du développement durable. Réfléchis aux objectifs qui te tiennent à cœur et propose des idées de projets. L'a thématique de l'Agenda 2030 ne devrait pas te limiter, mais t'inspirer - presque tous les projets sont possibles. L'Action 72 heures est également *l'opportunité* d'essayer une fois quelque chose de complètement nouveau !

Voici une petite sélection d'idées de projet

- 72h - un voyage avec des personnes âgées
- Musical dans un foyer pour enfants
- Travaux de rénovation dans un jardin d'enfants
- Aménagement d'une cour de récré
- Fête dans un home pour personnes âgées
- Théâtre sur les objectifs de l'agenda 2030
- Rénover un foyer pour les jeunes avec des jeunes étrangers
- Conception d'un site web pour une organisation sociale
- Cours Internet et portable pour seniors
- Jeux pour des enfants de réfugiés
- Organiser une excursion avec des personnes porteuses de handicap
- Fête de quartier multiculturelle
- Organiser une fête de village

Pour trouver d'autres idées captivantes :

- ☞ Sur <https://72h.ch/laction/agenda-2030-du-developpement-durable> et sur les médias sociaux de l'action. Des idées et les propositions d'associations à but non lucratif, des autorités, d'entreprises et d'autres institutions y sont rassemblées. Une véritable source d'inspiration et de projets concrets !
- ☞ un brainstorming avec des personnes de votre entourage (animateurs/trices de jeunesse, pasteur, conseillers/ères municipaux/ales, etc.). Que manque-t-il, qu'est-ce qui revient constamment dans les discussions, quels sont les problèmes ?
- ☞ discussion directe avec les potentiels donateurs/trices → utiliser les contacts existants, recueillir les adresses sur les pages jaunes, etc.
- ☞ appel ouvert dans les journaux communaux et locaux. Cela permet de faire connaître l'action dans la région et d'éventuels partenaires auxquels vous n'auriez pas pensé peuvent se manifester.

Ça vaut la peine d'investir du temps pour trouver une bonne idée. Les Actions 72 heures passées ont prouvé que les groupes dégagent une énergie considérable et que même les tâches qui paraissent « insolubles » peuvent être surmontées grâce au soutien spontané de la population et aux appels d'aide transmis par la radio. Il faut néanmoins bien choisir le projet afin que ton groupe ne soit ni sous-exploité, ni débordé.



Afin d'éviter la sous-exploitation du potentiel de ton groupe ou le surmenage lors de la recherche du projet :

- prends en compte la composition de ton groupe (combien participent ? Répartition jeunes-vieux ? Quelles activités communes ont été réalisées jusque-là ? etc.)
- évalue si le groupe est susceptible de s'agrandir pendant l'Action 72 heures, et si oui de combien de membres
- demande aux participant-e-s quels sont leurs talents
- garde des tâches supplémentaires en réserve

En collaboration avec les Locleads, prévois une équipe de secours au niveau régional qui puisse venir en aide aux groupes en « sous-effectif »

Demande de l'aide !

Partenaires de projet

Les institutions et les organisations peuvent te soumettre des idées lors de la recherche d'un projet, mais elles peuvent éventuellement aussi assumer le rôle de partenaire de projet. Une institution ou une organisation est partenaire de projet si :

- elle « confie » un projet à toi et à ton groupe. Par exemple, l'hôpital XY propose à ton groupe de projet d'organiser un événement pour/avec des enfants pendant l'Action 72 heures. Pour cela, l'hôpital ne donne pas que l'idée, mais aussi l'accès à ses bâtiments et met à votre disposition les contacts et les infrastructures nécessaires.
- elle met à disposition de ton groupe une pièce, un bâtiment ou un terrain, des machines, etc.

Les partenaires de projet idéaux sont les institutions/organisations de la région telles que :

- | | |
|---|---|
| • communes | • unions de paysans |
| • paroisses | • foyers pour enfants et jeunes |
| • centres d'accueil pour demandeurs d'asile | • maisons de jeunes |
| • organisations de santé | • maisons pour personnes âgées |
| • foyers pour sans-abris | • ateliers protégés |
| • organisations culturelles | • autres institutions sociales (clubs, organisation à but non lucratif, etc.) |
| • services sociaux | • ... |
| • associations de protection de l'environnement | |

Conseils pour une bonne collaboration

Veille à respecter les points suivants avant de commencer une collaboration avec des partenaires de projet:

- Si le partenaire donne une idée:
 - La tâche correspond-elle à l'action 72 heures et à votre groupe ?
 - Est-ce qu'elle correspond à un des 17 objectifs de développement durable?
 - La tâche est-elle si réalisable en 72 heures et est-elle amusante pour les participants ?
 - Explique clairement au partenaire du projet que vous ne pouvez pas garantir l'achèvement complet de la tâche, et gère le processus si le projet échoue.
 - Pense à un projet de remplacement si jamais le partenaire se désiste au dernier moment.
- Clarifier les responsabilités: Qui fait quoi – aussi avant le projet (p. ex. demander les autorisations)?
- Qui prend en charge les frais de matériel, d'équipement, etc. qui ne peuvent être organisés par des appels à l'aide pendant la campagne ?
- Qui est la personne de contact avant et durant l'action, qui prend les décisions?



Dès que tu travailles avec des tiers, tu dois remplir un contrat de projet. Ainsi, tu peux te protéger sur le plan organisationnel et juridique au cas où quelque chose se produirait. Note : Même s'il ne semble pas nécessaire à ce stade de rédiger un accord, cela peut soudainement changer. Un contrat devrait régler les obligations mutuelles, si la coopération n'est soudainement plus aussi bonne ou si un accident ou un dommage survient.

📄 Le modèle de contrat de projet peut être téléchargé sur www.72h.ch.

En tant que responsable de groupe, tu es responsable de ton projet, de tes participants et de toutes les autres personnes impliquées dans le projet collectif. Mais si tu suis les directives, que tu as vérifié la police d'assurance et que tu agis avec soin, tu n'as pas à t'inquiéter.

Si tu as des questions ou si des problèmes surviennent dans la collaboration avec tes partenaires de projet, adresse-toi à ton Loclead.

- 👉 **Attention à toujours signer un contrat** lorsque toi et ton groupe décidez de vous associer à une organisation ou une institution, donc à un « tiers ». Cela t'offre une assurance !
- 👉 Même lorsque tu développes un projet pour ou avec une institution publique, en tant que responsable de projet **tu ne peux en aucun cas accepter d'honoraires** pour toi ou pour ton groupe !

Sponsors de groupe

En principe, seul l'essentiel peut être organisé avant le début de l'Action 72 heures (p.ex. obtention d'un permis de construire, autorisation d'utiliser un terrain, etc.) ! Les solutions pour le matériel, la nourriture et le logement doivent être trouvées – sans argent – au cours de l'action, au moyen d'un « appel d'aide » ou en passant dans les commerces de votre voisinage.

Si toutefois quelque chose doit être assuré en avance, prend contact avec des entreprises ou des institutions de ta commune : par courrier, par téléphone ou par une demande en personne à la directrice / au directeur. Idéalement, avant la rencontre tu t'équiperas avec du matériel d'information sur l'Action 72 heures (brève description du projet, flyer, carte de visite, etc.).

A qui pourrais-tu demander une aide matérielle ?

- Commerçant alimentaires pour la nourriture (boulangerie, boucherie)
- Parents des jeunes participant-e-s pour la nourriture
- Entreprise de construction pour du matériel ou de l'assistance
- Entreprise (de transport) locale pour le prêt de véhicules d'entreprise
- Entreprises artisanales (électricité, sanitaires, menuiserie) ou parents pour effectuer gratuitement des travaux nécessitant des compétences particulières
- Commune / paroisse / auberges de jeunesse pour le logement

En contrepartie, tu peux proposer aux sponsors :

- Un espace publicitaire sur place dans le cadre du projet
- Mention ou présence du sponsor sur le lieu de manifestation de ton groupe

📄 Sur www.72h.ch tu trouveras un modèle de lettre pour la demande de sponsors de groupe.




Marraine / parrain de projet

Pendant l'action, souhaites-tu avoir à tes côtés quelqu'un pour te soutenir ? Dans ce cas, cherche au préalable une marraine ou un parrain pour ton groupe. Par exemple :

- a) une personnalité du monde sportif, culturel, politique, etc.
- b) un professionnel qui peut t'aider pour la réalisation du projet (comme un entrepreneur de bâtiment local)
- c) une personne de l'organisation avec laquelle tu effectues le projet (comme la directrice du foyer pour handicapés)
- d) mais aussi les parents, etc.

La marraine ou le parrain peut aider votre groupe en faisant de la publicité pour vous ; elle/il peut vous aider à développer le projet ou vous ouvrir des portes auprès des autorités, de l'administration, des médias et d'éventuels partenaires du projet.

 Sur www.72h.ch tu trouveras un modèle de demande parrain/marraine/sponsor


Fais la promotion de ton projet !


Montrez quel est le potentiel de l'Action 72 heures et ce qui se cache en vous ! Tu peux déjà poster sur la page de votre groupe sur www.72h.ch des photos, des articles et des appels avant le début de l'action afin de faire la promotion de votre projet.

Le CSAJ et les Locleads se chargent du travail médiatique pour l'Action 72 heures. Tu n'as donc pas besoin de t'en préoccuper. Si tu en as envie, tu peux toutefois t'adresser aux journaux de ta région afin de les informer au sujet de l'Action 72 heures et du projet de ton groupe. Fondamentalement, plus l'action est connue dans ton village, ta ville ou ton voisinage, plus ton groupe recevra d'aide et de support au cours de l'action.

Voici quelques idées pour faire connaître l'action :

- A travers des contacts personnels, motiver les gens à participer
- Faire de la publicité sur le site web
- Faire de la publicité aux réunions de parents
- Publier des articles dans le journal local, communal et dans le bulletin paroissial
- Accrocher des affiches de l'action, concevoir et distribuer des dépliants et des brochures
- Installer des banderoles à l'entrée du village
- Organiser un événement promotionnel une semaine avant l'action Au début de l'action, inviter la presse locale, les parents, le conseil communal, etc. et transmettre au groupe la nature du projet qui les attend (p.ex. avec la marraine/le parrain du groupe)
- Organiser un événement de clôture
- ...et enfin, motiver les amies, les amis et les connaissances à participer à l'Action 72 heures avec leur propre groupe !

 La page de votre groupe sur www.72h.ch est votre carte de visite ! N'oublie pas de l'actualiser régulièrement et de saisir toutes les nouvelles données.

 En présentant votre idée de projet de la manière la plus passionnante possible sur votre page de groupe, tu peux d'ores et déjà éveiller la curiosité. Les idées de projet ne seront pas gardées secrètes.

 Tu peux te procurer du matériel publicitaire comme les affiches et les flyers auprès de ton Loclead.



Organise des événements !

Si toi et ton groupe souhaitez marquer le début ou la fin de l'action par un événement particulier, il vous faut penser à le planifier et l'organiser à temps. Inscrivez cet événement sur la page de votre groupe et mettez à jour les informations !

☞ Peut-être qu'il y a une fête d'ouverture ou de clôture prévue dans ta région. Vérifie avec ton Loclead, il sera certainement au courant.



4. L'Action 72 heures – le temps est compté !

Le 16 janvier à 18h00 marquera le début de l'action ! Avec ton groupe, vous aurez exactement 72 heures pour réaliser votre projet – et ce, sans utiliser d'argent ! Vous êtes donc dépendants du soutien de la population. Pour l'obtenir, vous pouvez recourir aux « appels d'aide ». Les actions conduites par le passé ont montré que ce moyen permettait d'organiser toutes sortes de choses – jusqu'à un hélicoptère en 2010 ! Faites donc bon usage de ces possibilités et assurez-vous que l'esprit de l'Action 72 heures touche vos voisins !

Les appels d'aide

Afin que toi et ton groupe puissiez réaliser votre projet sans argent, vous êtes dépendants du support de la population. Que ce soit pour du matériel (de construction), un coup de main, des repas ou un moyen de transport, vous pouvez lancer un « appel d'aide ». Il y a plusieurs moyens de procéder :

a) sur les médias sociaux

Si vous avez besoin de quelque chose (matériel, nourriture, etc.) ou si vous voulez offrir quelque chose vous-même (par exemple un brunch pour les habitants de votre village/quartier), communiquez-le sur vos réseaux sociaux en utilisant l'hashtag #72h. Votre appel à l'aide sera alors également publié sur 72h.ch, ainsi que visible dans le flux sur la page d'accueil de www.72h.ch - et les personnes qui souhaitent vous soutenir peuvent vous contacter directement.

Il est recommandé de rendre compte de votre projet sur vos profils de médias sociaux et d'afficher des photos, des rapports et des victoires en ligne. Ainsi, vous pouvez montrer comment les choses avancent, ce que vous vivez et quels sont les faits saillants - ce n'est qu'une partie de la campagne de 72 heures ! Et les aides de la population seront certainement ravies si vous leur dites "merci" avec un court texte ou une photo.

- ☞ Nous ne pouvons trouver et faire connaître que les publications des **pages et profils publics**.
- ☞ Insère **#72h** sur chaque publication concernant l'Action et tague notre profil Social Media (surtout important sur Instagram). On ne peut les voir que comme ça.

b) par WhatsApp

Un appel à l'aide avec du son ou même un petit film est plus efficace ! Envoie-nous ton appel à l'aide sous la forme d'un message vocal ou d'un petit clip. Nous pouvons le transmettre à la radio partenaire régionale et, avec un peu de chance, votre appel à l'aide sera diffusé. Nous publions également tous les clips en ligne.

c) sur la hotline de l'action

Vous êtes dans la forêt ou sur une montagne et vous n'avez pas accès à internet ? Pas de problème ! Appelez le numéro gratuit 0800 72 72 24 et faites part de ce dont votre groupe a besoin. Votre interlocuteur/trice à l'autre bout du fil s'assurera que votre appel soit publié sur tous les canaux.

d) via des demandes sur place

Vous avez besoin de couleurs pour un travail de peinture ou vous souhaitez imprimer des affiches pour promouvoir une fête à la fin de l'Action 72 heures ? Quel que soit le matériel dont vous avez besoin, les magasins dans votre entourage pourraient l'avoir en stock. Allez à leur rencontre et demandez-leur s'ils souhaitent vous aider et apporter ainsi leur contribution à l'Action 72 heures. S'il s'agit d'un don important et si vous le souhaitez, vous pouvez proposer au responsable de mentionner le commerce sur l'affiche de votre projet ou dans un discours à la fin de l'Action 72 heures.



5. Assurés tout au long de l'Action 72 heures – sécurité et prévention

Au cours de l'Action 72 heures, tu gardes en vue le déroulement du projet, tu encadres ton groupe et tu restes en contact avec le Loclead. Ta priorité reste toutefois de te préoccuper de la sécurité de toutes les personnes impliquées (participant-e-s, aides, collectivité). Si tu t'en tiens aux consignes et aux conseils suivants, rien ne viendra entraver le bon déroulement de l'Action 72 heures.

Que faut-il faire avant l'Action 72 heures ?

a) Vérifier les assurances et, le cas échéant, en conclure

L'accent doit être mis sur la prévention. Si malgré cela quelque chose devait arriver, il est important d'être bien assuré.

- C'est ta responsabilité de conclure les assurances nécessaires (assurance maladie, accidents et responsabilité civile). Comme toi, chaque participant-e est responsable de sa propre assurance. Pour chaque inscription, vérifie que les participant-e-s disposent des assurances nécessaires et demande-leur une confirmation écrite dûment signée.
- Pour l'organisation d'une fête, d'un événement ou d'une cantine dans le cadre de l'Action 72 heures, il faudrait conclure une « Assurance RC de brève durée pour organisateur » (elle protège le responsable contre les dommages corporels et matériels de tiers).
- Tous les véhicules utilisés par le groupe (véhicule à moteur, véhicule agricole) doivent être immatriculés (c.-à-d. disposer d'une plaque d'immatriculation valable). Vérifie que l'assurance RC privée couvre le conducteur en cas de dommage au véhicule d'une tierce personne. Si ce n'est pas le cas, il est recommandé aux personnes qui conduisent des véhicules de tiers dans le cadre de leur projet d'inclure cette couverture supplémentaire dans leur RC.

b) Pour les projets de construction et/ou la collaboration avec des tiers : signer un contrat de projet

Si toi et ton groupe effectuez un projet avec une organisation/institution, il faut toujours conclure un contrat de projet ! Cela t'offre une protection et t'évite de mauvaises surprises.

📄 Tu trouveras le modèle de contrat à télécharger sur www.72h.ch.

En plus de vous assurer avec le contrat de projet, il est essentiel de soumettre votre projet à une analyse approfondie et de déterminer où se situent les éventuels dangers et comment les éviter. Cela contribue considérablement à la prévention des accidents !

🔗 D'importantes informations sur la **prévention** peuvent en outre être téléchargées sur www.suva.ch.



A quoi faut-il faire attention pendant l'Action 72 heures ?

En tant que responsable de groupe, tu assumes la responsabilité de ton groupe. Fais ton possible pour éviter tout accident.

Avant de se mettre au travail avec le groupe

- Remet à toutes les personnes concernées les cartes d'urgence. Celles-ci te seront envoyées avant le début de l'Action 72 heures.
- Assure ton lieu de travail de manière adéquate (surtout chantiers, fossés, etc.).
- Assure-toi que les machines sont maniées correctement et que les consignes de sécurité sont respectées.
- Informe bien ton groupe que la consommation d'alcool et de drogues est strictement interdite. Si un accident survient sous l'influence d'alcool ou de drogues, l'assureur peut réduire ses prestations. L'auteur du dommage doit alors payer de sa poche pour les dommages non couverts par l'assurance !
- Assure-toi d'être toujours connecté-e avec le groupe, par exemple en échangeant les numéros de téléphone.
- Planifie éventuellement des horaires de travail et de repos.

Pendant que le groupe travaille

- Suis et motive constamment ton groupe.
- Assure-toi que tout le monde dorme assez.
- Avec ton groupe, ménagez l'environnement
 - en éliminant les déchets
 - lors de séjours dans la nature
 - dans votre utilisation de l'eau, de l'énergie, etc.
 - en favorisant les déplacements à pieds, à vélo ou en transports publics
- Traiter tout le monde de la même façon
 - en tant que responsable de groupe, tu dois montrer l'exemple par ton comportement.
 - assure-toi, dans un groupe mixte, que les tâches ne soient pas réparties selon la répartition classique des rôles. Pense à la devise « Marianne sait planter des clous et Vincent aussi ».

Lorsque le groupe ne travaille pas (repos)

- Vérifie que le lieu de travail est assuré également pendant les pauses.

Tes devoirs de surveillance

Il est de ton devoir de t'assurer que les participant-e-s et les amis qu'ils amènent pour l'action aient reçu de ta part les conditions de participation du formulaire d'inscription et les autres directives. Tu prêtes également attention à ce qu'aucune disposition légale ne soit violée.

Tu t'assures en particulier que

- le matériel et les outils à disposition soient utilisés et maniés avec soin
- tous les participant-e-s se comportent bien et ne causent pas de dommages
- les participants ne manient pas de machines de construction (marteau pneumatique, tronçonneuse, ponceuse, etc.) ou ne conduisent pas de véhicules (camion, véhicule à remorque, etc.) si ils ne sont pas qualifiés ou habilités à le faire



- les dispositions légales concernant l'alcool, le tabac et les drogues sont respectées. Aucun alcool n'est consommé pendant le travail sur le projet. L'alcool et le tabac sont entièrement interdits pour les mineur-e-s. La consommation de drogues est interdite pour tout le monde.

- ☞ **Si un-e participant-e ou un-e de ses ami-e-s ne respectent pas les conditions de participation** ou les indications que toi ou tes co-responsables donnez, tu dois lui donner un avertissement. En cas de récidive, tu peux décider d'exclure un-e participant-e ou un-e de ses ami-e-s.
- ☞ **En cas de mauvais comportement grave** (p.ex. vandalisme, vol, violence physique) ou de consommation d'alcool ou de drogue, tu dois exclure immédiatement l'auteur des faits.

Et si quelque chose arrive malgré ces précautions ?

Il est impossible d'exclure à cent pour cent qu'un accident se produise. Il est donc important que tu sois bien préparé-e si cela devait arriver. Ton Loclead t'enverra dans ce but l'aide-mémoire « Marche à suivre en cas d'urgence ou de dommage » en automne 2019. Tu y trouveras toutes les informations sur la marche à suivre dans une situation d'urgence et/ou de dommage.

Le Loclead te fournira également des cartes d'urgence à distribuer à toutes les personnes impliquées au début de l'action (c.-à-d. à tes co-responsables, aux participant-e-s, à leurs ami-e-s, aux aides, etc.). Les cartes contiennent des informations importantes concernant les situations d'urgence ou de dommage – instruis les personnes concernées !

- 📄 L'aide-mémoire « Marche à suivre en cas d'urgence ou de dommage » et les cartes d'urgence te seront remis par ton Loclead en automne 2019. Les informations seront également disponibles pour le téléchargement sur le site www.72h.ch.

- ☞ Lis attentivement l'aide-mémoire « Marche à suivre en cas d'urgence ou de dommage » et transmets-le à tes co-responsables ! **Vous êtes tenus de suivre les indications qu'il contient en cas de situation d'urgence ou de dommage.**
- ☞ Toute personne impliquée dans le projet de groupe doit recevoir une carte d'urgence et **la porter sur elle tout au long de l'action !**



6. Check-lists et calendrier

Les pages suivantes contiennent un résumé des principaux délais et tâches pour l'Action 72 heures.

Check-lists : inscriptions

- Ton inscription : n'oublie pas de lire l'« aide-mémoire pour responsables de groupe ».!
 - Assurances : vérifie l'état de tes assurances et, le cas échéant, contracte les assurances nécessaires. Informe tes co-responsables et participant-e-s qu'ils/elles sont responsables de leurs propres assurances en matière de maladie, accident et responsabilité civile.
- Compléter le profil du groupe : le profil de ton groupe se trouve sur www.72h.ch. Il fait office de « carte de visite » et s'adresse aux personnes qui souhaitent vous aider. Il est donc essentiel de le compléter et de le garder à jour !
- Informer tes co-responsables : n'oublie pas de transmettre régulièrement les consignes et les informations importantes à tes co-responsables (si tu en as), comme par exemple l'« aide-mémoire pour responsables de groupe » ou le présent document. Eux aussi doivent s'y tenir !
- Informer ton groupe : assure-toi que ton groupe reçoive à temps toutes les informations importantes (de quand à quand dure l'action ? Où se déroule votre projet de groupe ? Où passerez-vous la nuit ? De quel équipement ont-ils besoins ? etc.). Si possible, essaie toutefois de garder secrète la nature exacte du projet afin de surprendre ton groupe au début de l'Action 72 heures.
 - Recherche des participant-e-s : si tu es à la recherche de participant-e-s supplémentaires pour ton groupe, tu peux faire de la promotion dans les écoles, les centres de jeunes, les associations de sport, etc.
 - Dispenses scolaires et congés : sou mets une demande de congé aux enseignant-e-s / employeurs pour le vendredi 17.01.2020. A cet effet, utilise le « Modèle de lettre pour dispense scolaire » et présente une lettre de recommandation. Toi et tes co-responsables avez en outre la possibilité de bénéficier d'un congé jeunesse. Tu trouveras tous les renseignements nécessaires sur www.conge-jeunesse.ch.
- Inscription de tes participant-e-s : tes participant-e-s doivent s'enregistrer auprès de toi d'ici le 12 janvier 2020. Tes tâches sont les suivantes :
 - Formulaire d'inscription pour participant-e-s : remets un formulaire d'inscription à tes participant-e-s. Ils doivent le lire, le signer et te le rendre. Sur www.72h.ch, un « Modèle de formulaire pour l'inscription des participant-e-s » peut être téléchargé. L'utilisation de ce modèle te garantit une protection légale.
 - Aide-mémoire pour participant-e-s : n'oublie pas de remettre à tes participant-e-s l'« Aide-mémoire pour participant-e-s » en même temps que le formulaire d'inscription. Ils doivent absolument recevoir et lire ce document, car il fait partie intégrante de leur inscription.
 - Lettre d'information aux parents : assure-toi que les parents de tes participant-e-s mineur-e-s sont informés au sujet de l'Action 72 heures et de la participation de leur-s enfant-s. Pour cela, tu peux utiliser le « Modèle de lettre d'information aux parents ».



Check-lists : projet de groupe

- L'idée du projet : réfléchis à un bon projet pour ton groupe et laisse-toi inspirer par les 17 objectifs de développement durable (Agenda 2030) ! Considère aussi l'option de faire quelque chose de nouveau. Par exemple, réaliser un projet en collaboration avec un autre groupe de l'animation socioculturelle, d'un centre de loisirs, d'une organisation de migrant-e-s, d'une association sportive, etc.
- Enregistrement du projet de groupe : ton projet (avec toutes les informations, le nombre approximatif de participant-e-s, le lieu exact, ton numéro de portable, etc.) doit être saisi sur le profil de ton groupe sur www.72h.ch!
- Conclure un contrat de projet : lorsque tu t'associes à des « tiers » pour ton projet (p.ex. organisations ou institutions) et qu'il faut signer un contrat de projet, celui-ci doit être conclu au plus tard d'ici fin décembre. N'oublie pas que tu dois conserver le contrat signé au moins jusqu'à un an après la fin de l'Action 72 heures ! Tu trouves un modèle à télécharger sur le site internet www.72h.ch.

Check-lists : planification de l'Action 72 heures

- Sponsors de groupe : est-ce que vous aurez besoin pour votre projet de matériel ou d'infrastructures que vous ne pouvez pas organiser pendant le déroulement de l'action ? Dans ce cas, cherchez des sponsors. Tu peux utiliser le modèle de demande parrain/marraine/sponsor.
- Marraine et parrain de groupe : souhaites-tu un parrain / une marraine de groupe qui vous aide et vous ouvre des portes pendant l'Action 72 heures ? Tu peux utiliser le modèle de demande parrain/marraine/sponsor.
- Ravitaillement : penses-tu improviser, ou as-tu déjà prévu quelque chose avec des parents, des amis, etc. ? Organise le ravitaillement et veille à prévoir une alimentation équilibrée.
- Hébergement du groupe : comptes-tu improviser ? Tout le monde rentre à la maison ? Campez-vous sur le site de l'action... ?
- Organiser le matériel : retirer les bonnets, les dépliants et les affiches de l'action auprès du Loclead, organiser le matériel de publicité personnel, attirer l'attention de votre commune et du public sur votre projet, etc.
- Organisation de l'événement d'ouverture et de clôture : souhaitez-vous organiser quelque chose pour l'ouverture ou la clôture de l'Action 72 heures ? Dans ce cas, il convient de réfléchir et de planifier les aspects suivants : qui confie l'idée du projet au groupe ? Marraine / parrain du projet ? Partenaire du projet ? Personnalité ? Qui invitez-vous ? Où se déroule l'événement ? etc.
 - Fête régionale d'ouverture et/ou de clôture : peut-être que le Loclead organise un événement d'ouverture ou de clôture pour tous les groupes dans ta région. Informe-toi et réfléchis si vous voulez participer à cette fête d'ouverture et/ou de clôture.
- Contact avec ton Loclead: reste toujours en contact avec ton Loclead et communique-lui au plus tard d'ici le 30 novembre combien de participant-e-s comptent ton groupe. C'est le seul moyen de s'assurer que tous reçoivent un bonnet de l'action. Un modèle de liste de participant est disponible au téléchargement sur www.72h.ch.



Check-lists : assuré-e-s tout au long de l'Action 72 heures

- Prévention des dommages et des accidents : réfléchis où se situent les risques et les dangers dans la réalisation de ton projet et prévois la protection nécessaire. Si tu conduis le projet avec un partenaire (organisation, institution, etc.), effectuez une analyse ensemble.
- Aide-mémoire « Marche à suivre en cas d'urgence ou de dommage » : tu recevras l'aide-mémoire en décembre 2019 de la part du Loclead. Lis-le soigneusement et transmets-le à tes co-responsables !
- Cartes d'urgence : tu recevras les cartes d'urgence en décembre 2019. Conserve-les précieusement et assure-toi de les avoir sur toi tout au long de l'Action 72 heures. Elles contiennent des données et des informations importantes en cas de danger ou d'accident !
- Pharmacie : premiers secours, au cas où quelque chose se passe dans ton groupe.

Check-lists : dernières préparations avant le début de l'action

- Actualiser le profil du groupe : mets votre profil de groupe sur www.72h.ch à jour et complète-le avec toutes les informations. Il est impératif d'indiquer un numéro de portable et l'emplacement exact de votre projet afin que vous puissiez recevoir de l'aide de l'extérieur au cours de l'Action 72 heures.
- Smartphone mit Internetzugang: veille à avoir un accès „internet durant toute l'action 72 heures afin de pouvoir utiliser les appels d'urgence, de rapporter sur l'avancée du projet et de publier des photos.
- Radio portable / Smartphone : pour que vous puissiez aussi écouter les nouvelles, les appels d'aide et les progrès pendant l'action !
- Portable en cas d'urgence : en tant que responsable de groupe, tu devrais être joignable à tout moment par toutes les personnes concernées – communique ton numéro de portable sur le profil de votre groupe sur www.72h.ch, à ton Loclead, à tes co-responsables et aux participant-e-s.
- Motivation pour le groupe : p.ex. une playliste avec les morceaux préférés des jeunes, des barres énergétiques, des possibilités de « chillout » ou de « wellness » pour se détendre et se changer les idées, etc.

Calendrier

Quoi ? Comment ? Quand ? Où ?	Cette check-list te donne un aperçu de ce qui t'attend avant, pendant et après l'Action 72 heures.									
Activité / mois	Juin	Juillet	Août	Oct.	Nov.	Déc.	1-15.01.	16-19.01.	20-31.01.	Fév.
S'enregistrer comme responsable de groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Conclure les assurances nécessaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Mobiliser les participants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Distribuer/recueillir les formulaires d'inscription et aide-mémoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Développer l'idée du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Ev. chercher un partenaire de projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Enregistrer le groupe et le projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					
Compléter votre profil de groupe sur www.72h.ch et le garder à jour.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Informier régulièrement le Loclead (coordination régionale) sur le projet et le nombre de participant-e-s	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Préparer le projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ev. accord avec partenaire ou parrain / marraine de projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Réunion de clarification du projet (potentiel / risques / faisabilité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ev. conclure un contrat de projet avec le partenaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Ev. organiser le projet sur place (livraison de matériel, etc.)							<input type="checkbox"/>			
Promotion de l'Action 72 heures dans le public de ta commune	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dernières préparations : Organiser une soirée / un après-midi de préparation pour le groupe et év. les parents						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Pendant l'action										
Remise du projet								<input type="checkbox"/>		
Accompagnement et soutien du groupe								<input type="checkbox"/>		
Coordination régulière avec le Loclead pendant 72 heures								<input type="checkbox"/>		
Effectuer des appels d'aide du groupe via les médias sociaux, Whatsapp ou la Hotline de l'action								<input type="checkbox"/>		
Rapporter sur les médias sociaux (#72h) et publier les succès, l'avancement du projet								<input type="checkbox"/>		
Atteindre l'objectif du projet								<input type="checkbox"/>		
Célébrer avec ton groupe à la fête de clôture locale								<input type="checkbox"/>		
Après l'action										
Remerciements aux entreprises et institutions pour leur soutien								<input type="checkbox"/>		
Evaluation du projet avec le groupe et le Loclead								<input type="checkbox"/>		
Rédiger un bref rapport sur le travail du groupe et le publier sur votre profil avec des images et des vidéos								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Archiver les documents								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili
Federaziun Svizra da las Uniuns da Giuventetgna

Aktion 72 Stunden • Azione 72 ore



Action 72 heures • Acziun 72 uras